

**Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 13 novembre 2018 à 19h30 sous la présidence de madame Andrée St-Laurent, maire. En plus de madame le maire étaient présents madame la conseillère Danielle Ouellet et messieurs les conseillers Alain Lavoie, Jacquelin Goyette, Jason Gauvin-Landry et Patrick Delisle.

Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe y assistait également.

Était absent : M. Denis Bouchard, conseiller

1.1 Mot du maire

Madame le maire ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2018-11-189

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2018-11-190

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018

Chacun des membres ayant reçu une copie des dits procès-verbaux dans les délais prévus, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités.

2018-11-191

Autorisation du paiement des dépenses du mois d'octobre 2018

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois d'octobre 2018. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 398 793,73 \$.

Adoptée

- 1.6 Dépôt d'un état comparatif portant sur les revenus et dépenses de la municipalité en date du 31 octobre 2018
- 1.7 Dépôt de la liste des comptes recevables en date du 31 octobre 2018
- 1.8 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Avis de motion d'un règlement sur la gestion contractuelle

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Alain Lavoie qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement # 475-18 *sur la gestion contractuelle* sera adopté.

- 1.10 Dépôt et présentation du règlement # 475-18 *sur la gestion contractuelle*

2018-11-192

Engagement de M. Dave Bouchard pour le déneigement

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'engager monsieur Dave Bouchard à titre d'employé municipal à temps partiel, selon un horaire variable, au taux horaire de 17,50 \$ pour effectuer le déneigement des trottoirs et de divers biens de la municipalité.

Adoptée

2018-11-193

Ajout du Comité Loisirs du Club FADOQ du Bel Âge sur le contrat d'assurances de la Municipalité

Attendu que la Municipalité désire ajouter le Comité Loisirs du Club FADOQ du Bel Âge sur son contrat d'assurances;

Attendu que le Comité Loisirs du Club FADOQ du Bel Âge loue un local à l'Oeuvre des Terrains de Jeux de Rivière-à-Pierre (l'O.T.J.) où sont logés ses biens et se tiennent ses activités;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ajouter le Comité Loisirs du Club Social du Bel Âge sur le contrat d'assurances de la Municipalité pour les éléments suivants :

- Assurances des biens pour une valeur d'environ 20 215 \$ (franchise 2 500 \$);
- Assurances responsabilité civile générale 2 000 000 \$ (franchise 1 000 \$);
- Assurances erreurs et omissions 1 000 000\$ par sinistre, 1 000 000\$ par période (franchise 1 000 \$).

La surprime pour cet ajout est estimée à 397 \$, taxes en sus, jusqu'au 31 août 2019. Cette surprime sera payée à part égale par le Comité Loisirs du Club FADOQ du Bel Âge et la Municipalité de Rivière-à-Pierre.

Cette résolution abroge la résolution 2018-10-169.

Adoptée

2. Sécurité publique

2018-11-194

Modification au schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie

Considérant que le *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf* a été adopté le 20 juin 2018 et est entré en vigueur le 16 juillet 2018 ;

Considérant que le tableau 2 du schéma présente le classement des risques pour chacune des municipalités locales;

Considérant qu'une mise à jour du nombre de risques a été effectuée par la Municipalité de Rivière-à-Pierre;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre demande à la MRC de Portneuf de modifier son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie en modifiant les données du tableau 2 attribuables à la Municipalité de Rivière-à-Pierre pour les données suivantes :

- 660 risques faibles
- 14 risques moyens
- 10 risques élevés
- 8 risques très élevés
- 692 risques au total

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2018-11-195

Adoption du budget et des quote-parts 2019 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Attendu que la régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a adopté son budget 2019;

Attendu que la municipalité doit l'adopter par résolution en vertu de l'article 603 du Code municipal;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le budget 2019 de la Régie. La quote-part de la municipalité pour l'année 2019 est de 84 088,58 \$ soit :

- ✓ 29 344,18 \$ pour la cueillette et le transport des déchets domestiques;
- ✓ 22 792,37 \$ pour l'élimination des déchets domestiques (enfouissement);
- ✓ 10 031,94 \$ pour les matières secondaires (collecte sélective);
- ✓ 1 365,19 \$ pour le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);
- ✓ 20 554,90 \$ pour les matières organiques.

En ce qui a trait aux boues de fosses septiques, la quote-part de la municipalité pour l'année 2019 est de 26 468,01 \$ soit :

- ✓ 25 604,71 \$ pour la collecte et le traitement;
- ✓ 863,30 \$ pour le remboursement de la dette.

Adoptée

2018-11-196

Mandat pour une *Étude géotechnique et évaluations environnementales de site phases 1 et 2 dans le cadre du projet de réfection de parties de la rue du Lac-Vert et de la rue de l'Église Est*

Considérant que 3 firmes ont été invitées à soumissionner;

Considérant que la firme Englobe Corp. est le soumissionnaire le plus bas conforme;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accorder à la firme Englobe Corp., représentée par Mme Noémie Arseneault, le mandat pour une *Étude géotechnique et évaluations environnementales de site phases 1 et 2 dans le cadre du projet de réfection de parties de la rue du Lac-Vert et de la rue de l'Église Est*. Ce mandat sera réalisé au coût de 15 360,00 \$, taxes en sus. Cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations.

Le document d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Adoptée

2018-11-197

Mandat à Akifer dans le cadre du volet 1 du P.P.A.S.E.P.

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du P.P.A.S.E.P. (Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable);

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme Akifer pour réaliser le volet 1 du P.P.A.S.E.P. Ce programme au coût de 13 500 \$, taxes en sus, est décrit plus amplement dans une offre de service signée par M. Yves Garneau, ingénieur.

De ce montant 11 250 \$ seront subventionnés par une aide gouvernementale alors que la Municipalité défrayera les sommes restantes à même son budget en immobilisations.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2018-11-198

Adoption du règlement 471-18 modifiant le plan d'urbanisme # 431-14 concernant la carte des grandes affectations du territoire

Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 471-18 *modifiant le plan d'urbanisme # 431-14 concernant la carte des grandes affectations du territoire* tel que présenté.

Adoptée

2018-11-199

Adoption du second projet de règlement 472-18 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin d'agrandir la zone industrielle I-5 à même une partie de la zone forestière Fo-12 et assurer la concordance avec les modifications apportées au plan d'urbanisme

Attendu qu'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a lieu de faire la lecture du second projet de règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le second projet de règlement # 472-18 *modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin d'agrandir la zone industrielle I-5 à même une partie de la zone forestière Fo-12 et assurer la concordance avec les modifications apportées au plan d'urbanisme*

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

2018-11-200

Don pour la participation à la soirée d'ouverture du Club Motoneige Saint-Raymond Inc.

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 200 \$ au Club Motoneige Saint-Raymond Inc. pour la participation à la soirée d'ouverture qui aura lieu cet automne.

Adoptée

2018-11-201

Don pour la participation au marché de Noël

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser un don de 50 \$ au marché de Noël du Comité Loisirs du Club FADOQ du Bel Âge qui aura lieu le 1^{er} décembre à la salle communautaire.

Adoptée

6. Périodes de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Danielle Ouellet de lever la présente séance. La séance est levée par madame le maire à 20h00.

Andrée St-Laurent, maire

Mélanie Vézina, directrice générale
& secrétaire-trésorière adjointe